

Projets de carte des formations professionnelles 2015-2017

Suite à notre article dans le dernier bulletin (n°89), nous vous informons que nous avons reçu le document officiel, élaboré par le Rectorat et la Région, le vendredi 13 juin 2014. Il s'agit bien sûr d'un document de travail, que nous avons transmis à nos représentants locaux (S1) concernés par la modification de leur carte. Normalement tous les Chefs d'Etablissement ont reçu le projet de leur établissement.

Pendant le GT du 6 juin nous avons demandé que toutes les cartes de formations soient mises sur la table et en particulier celle de l'apprentissage, car ce n'est pas normal de continuer à fermer des sections en initial et laisser l'apprentissage développer sa carte sans évaluation et sans tenir compte des critères appliqués depuis des années dans nos établissements.

Un exemple est flagrant, c'est l'effectif de chaque division. Dans la formation initiale, les effectifs sont étudiés à la loupe alors qu'en apprentissage les chiffres ne sont même pas communiqués. Et si nous insistons sur la transparence à ce niveau là, c'est parce qu'on sait que des formations en apprentissage continuent à fonctionner même à très faible effectif.

La mixité des publics et des parcours est inacceptable pour la FSU et le SNUEP. Il y a déjà deux semaines, nous avons analysé (Bulletin n°88) la circulaire de la rentrée et le danger que constitue ce projet. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader et il est hors question d'en ajouter. Et si l'apprentissage connaît une crise, il temps de faire un bilan et tirer les conséquences au lieu de continuer à le doper avec de l'argent public.

Un autre point, parmi d'autres, attire notre attention, il s'agit de la suppression de trois demi-sections du Bac Pro GA d'ici 2017 pour renforcer le Bac STMG en série technologique. On est en droit de se poser la question: quel était vraiment le but recherché dans la « réforme » de ce Bac Pro ? En tout état de cause, « rénovation » n'a pas rimé avec développement et renforcement. En fin de compte, c'est tout un pan de notre école républicaine qui s'est effondré !

Nous appelons toutes et tous les collègues à se rassembler et à rester très vigilants afin de mener un débat dans tous les établissements concernés par ces projets tri-annuels 2015-2017. Tenez-nous au courant de toutes vos revendications !

CCF ET CONDITIONS DE TRAVAIL : TEMOIGNAGES (SUITE)!

► « Je veux bien partager mon expérience sur les CCF dans l'établissement où je suis. Je suis PLP vente et j'interviens sur une classe de 2^{de} MRCU, une classe dédoublée de 1 bac pro ARCU et 1 classe dédoublée de 1 bac pro Commerce.

J'ai cette année à préparer les secondes à 2 épreuves sur les 4 prévues pour le BEP MRCU et pour les premières ARCU, je me retrouve avec tous les CCF d'accueil à gérer. Mes 2 autres collègues avec qui je travaille sur la classe de 1 ARCU en matière professionnelle ne se sentent pas concernées par les CCF. La section ARCU est nouvelle dans le lycée et ne sont pas dans la dynamique de "s'y coller".

Au final pour les ARCU, je n'ai donné quasiment aucun cours pour un des deux CCF et je me suis concentrée sur la préparation de l'épreuve. Je suis obligée de baisser mon niveau d'exigence et malheureusement celui de l'épreuve pour que les élèves puissent avoir des notes acceptables mais qui ne reflètent pas vraiment leur piètre niveau.

La répartition horaire en fin d'année avait été faite en ne tenant pas compte de la préparation des CCF dans mes 2 modules d'intervention, ce qui n'est absolument pas normal à mon sens. J'ai soulevé le problème en cours d'année et effectivement, on m'a oublié 2 heures par semaine sur disons 25 semaines soit 50 heures d'enseignement.

Autre élément à signaler, bien que dans le guide d'accompagnement pédagogique, il est donné des préconisations de dates pour le passage des CCF, on ne m'a pas trop laissé le choix entre fin d'année de première et premier semestre de terminale. Ce n'est plus quand les élèves sont prêts...ni quand l'enseignant le désire mais pour rentrer dans les clous !

Ensuite, sur un second CCF avec toujours les 1 ARCU, les délais de rendu de travail ne sont pas respectés par certains et globalement, aucune action possible pour récupérer leur travail. J'ai demandé qu'on adresse un courrier aux parents pour les avertir comme j'ai connu dans certains LP et refus de l'administration, prétextant que je devais leur donner le temps suffisant. C'est pour moi, le serpent qui se mord la queue. Laisser du temps sur un des deux CCF, c'est forcément ne pas travailler sur le second CCF. Je ne suis pas pleinement satisfaite du travail que j'ai réalisé avec les retardataires...j'ai laissé courir tant pis pour eux, sachant que lors du passage de l'épreuve, ils seront en grande difficulté.

Quant au passage des CCF, je trouve qu'il y a dans l'établissement où je me trouve peu de formalisme dans l'organisation. J'ai abordé l'organisation pour les CCF des secondes, et là, stupeur on m'a répondu pas de convocation, pas d'ordre de passage, pas de tenue professionnelle c'est quand les élèves veulent avec l'enseignant qui veulent. Je suis en charge de 2 épreuves, je ne ferai pas de la sorte quitte à me faire remarquer mais déjà qu'un CCF ne signifie rien, alors là, je me demande pourquoi je les fais passer. J'ai l'espoir de vouloir donner du sens aux pratiques professionnelles.

Je passe sur le fait que pour certaines épreuves, il faille monter des entraînements et qu'il faille réaliser des sujets, un travail qui nécessite beaucoup de temps de préparation pas vraiment pris en compte. A quand une banque nationale de sujets ?

Je ne m'exprime pas sur l'épreuve d'éco/droit en CCF avec les objets d'études car j'ai eu la chance de n'être pas en charge de cette matière.

Je n'aborde pas non plus le côté subjectif des CCF et des tentations de certains enseignants à sur noter pour d'excellents taux de réussite ! Personnellement, je pense que l'on touche à l'éthique même de l'enseignement et de notre métier. » **E....**

► « Voilà mon ressenti quant à l'organisation des CCF d'anglais au lycée XX XX...

La seule pression de la proviseur-adjointe : regrouper plusieurs matières le même jour, ce n'est pas le cas puisque dans ce lycée, je ne constate pas de travail d'équipe.

Sinon, c'est donc chacun pour soi et surtout tous mes collègues ne respectent pas les modalités données par l'IEN. donc comme je suis stagiaire cette année, je vais faire comme ma tutrice et l'assistant IEN m'ont dit de faire, à savoir que ce sont les élèves qui choisissent les thèmes qu'ils souhaitent présentés et non des thèmes imposés par leur professeur. Pour les passages oral, je vais interroger mes classes puisque, je me répète, c'est du chacun pour soi! Dans ce cas, je vais avoir des difficultés à évaluer des élèves que je connais en étant impartial et la plus objective possible. » **L**

L'APPRENTISSAGE : EXCELLENT POUR LES ENFANTS DES AUTRES...

Témoignage d'un proviseur

« Le MEDEF inonde chaque année la population de publicités payées par des fonds publics parce que l'alternance serait le meilleur moyen de préparer l'avenir, parce que l'alternance serait la formation la mieux adaptée à vos attentes, parce que l'alternance serait aujourd'hui reconnue comme une filière d'excellence. Tout cela est parfaitement faux, comme beaucoup de pubs, mais reste relayé par les services de l'Education nationale, du Pôle emploi, des Chambres de Métiers et de Commerce...

L'employeur aime bien l'apprentissage, car il reçoit une indemnité pour son tutorat, l'apprenti n'est presque pas payé, et l'entreprise se trouve exonérée de cotisations sociales et de taxes.

Enfin, le moins qu'on puisse dire est que le patronat se remplit les poches avec cette taxe, et qu'il en alimente largement l'enseignement privé, tout cela avec un manque de transparence vainement dénoncé par la Cour des Comptes.

Problème pour l'apprenti : très souvent son patron ne le garde pas après son diplôme obtenu ou non. Des milliers de boulangers, pâtisseries, charcutiers, restaurateurs, hôteliers embauchent chaque année des binômes d'apprentis, qui n'iront pas au Centre de Formation ensemble, il en restera toujours un dans l'entreprise, un employé particulièrement corvéable pour pas cher. Ensuite, que l'apprenti ait son diplôme (CAP, BEP, bac professionnel....) ou non, il ne sera pas embauché mais remplacé par un autre apprenti. Tout bénéfice.

Sur l'excellence dont parle le MEDEF, il faut savoir que les pourcentages d'admis aux examens par ces élèves de Centres de Formation d'Apprentis sont généralement bien plus faibles que dans les Lycées professionnels et technologiques qui forment aux mêmes diplômes.

Les employeurs savent que ce n'est pas l'excellence. J'avais fondé le club junior des professionnels du tourisme (hôtellerie, transports aériens et maritimes, agences de voyages, syndicats d'initiative et autres offices de Tourisme) et organisé à la Cité internationale de LYON une intéressante rencontre avec des employeurs très sympathiques et des étudiants de Lycées, de l'Université, d'Instituts divers formant aux métiers du tourisme. Le débat de l'apprentissage était venu (les employeurs ayant toujours tendance à critiquer les études longues et prônant l'apprentissage) et j'avais fait un sondage. Qui, dans sa famille, avait un apprenti en formation ? Plusieurs du côté des jeunes. Aucun du côté des employeurs. Je leur demandai pourquoi, ils me répondirent tous que c'était le choix de leur enfant, une très bonne réponse. J'en conclus alors publiquement qu'au vu de ces réponses fort sympathiques, l'apprentissage était excellent pour les enfants des autres ! » C.Barratier, proviseur à la retraite ([Agora Vox](#))

Loi du 5 mars 2014 et satisfaction de l'ARF

Dans un dernier communiqué l'ARF (Association des Régions de France) a affirmé sa satisfaction pour "*des avancées de la Loi formation professionnelle sur l'apprentissage, en particulier la simplification du système de financement et la plus grande transparence sur les flux financiers...*"

Mais le plus important, c'est la répartition de la nouvelle taxe d'apprentissage. Dans la prochaine Loi de finances 56% de la taxe d'apprentissage iront vers les Régions et le reste sera réparti entre l'apprentissage (Quota 21 %) et hors apprentissage (Hors Quota 23%).

Nos craintes sont donc vives quant au développement de l'EPP.

Mouvement Intra-académique 2014

► Mise au point :

Le rectorat nous a informés que certains syndicats donnaient les résultats aux Collègues avant la CAPA du 17 juin. En effet, les syndicats disposent (comme nous) de documents préparatoires afin de préparer ce mouvement.

Nous tenons à informer les Collègues que nous nous refusons à donner les propositions avant CAPA pour les raisons suivantes:

- ces résultats ne sont que provisoires. Ils peuvent largement changer avant le 17 juin. Pourquoi créer un stress supplémentaire chez les Collègues (parfois de faux espoirs) alors que rien n'est arrêté ?

- si rien n'est arrêté, c'est parce que nous disposons d'une semaine pour analyser et corriger les documents, toujours dans l'intérêt des Collègues. Il arrive même que le rectorat bloque, au dernier moment, un moyen qui était mis au mouvement et toute la chaîne tombe.

- par ailleurs, nous respectons le paritarisme et la déontologie. A force de faire cela, ces syndicats vont tuer le paritarisme. Ainsi, le rectorat fera le mouvement tout seul, sans aucun contrôle. Pourquoi se gênerait-il ???

- enfin, si certains syndicats font cela (toujours les mêmes), c'est qu'ils ne travaillent pas ! L'an passé, nous avons proposé plus d'une trentaine de modifications. Plus de la moitié ont été prises en compte. Et si le rectorat les accepte (dans les règles du mouvement bien sûr), c'est parce que nous travaillons avec sérieux, dans votre intérêt, et seulement dans votre intérêt. C'est vraiment cela qui compte pour nous.

Les Commissaires paritaires du SNUEP-FSU

► **CAPA le 17 juin 2014** après midi, résultats vers 18h. Nous restons à votre disposition toute la soirée et vous pouvez nous contacter par mail (snuepaquitaine@gmail.com) ou par téléphone : 05 56 68 98 91 / 06 63 34 94 97

Groupe de travail barème des contractuels : le 4 juillet

Les retraités ont manifesté massivement le 3 juin

Les retraités des organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA ont manifesté massivement le 3 juin à Paris où 20 000 personnes se sont rassemblées.

Elles revendiquent le maintien du pouvoir d'achat des retraites et la revalorisation immédiate de toutes les pensions.

Les retraités exigent la mise en place de la loi d'adaptation de la société au vieillissement dès le 1er janvier 2015 et son financement pérenne dans le cadre de la Sécurité sociale à hauteur des besoins.

Les organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA ont décidé de poursuivre la mobilisation en se rencontrant le 12 juin pour la défense du pouvoir d'achat des retraites, de la Sécurité sociale et des services publics.

BATTONS-NOUS POUR L'ENSEIGNEMENT PRO !

Il y en assez d'entendre ou de lire que l'enseignement professionnel ne serait qu'une voie de relégation pour les élèves que nous accueillons. La semaine dernière, c'était dans Libération qu'on le lisait, dans un article consacré au poids de l'école... dans la « victoire » du FN :

« Une école inégalitaire qui fait réussir les plus favorisés et laisse tomber les plus pauvres et les plus "éloignés" du système scolaire, habitants des quartiers-ghettos, des territoires ruraux et néo ruraux en déclin: le constat n'est pas nouveau. Les études le démontrent, année après année. Mais rien ne change, ou si peu. Une telle injustice a très probablement pesé dans l'inexorable montée du FN.

L'école française joue ainsi de moins en moins son rôle d'ascenseur social... Ceux en bas de l'échelle se sentent dès lors exclus, hors jeu. **Ils ont le sentiment d'être relégués dans des établissements de second rang, et d'être condamnés à des filières au rabais dans la voie professionnelle**, et plus tard à des petits boulots. Ces frustrations ont nourri le désespoir ambiant et une défiance à l'encontre de l'école, une institution qui, loin de donner sa chance à tous, servirait les enfants des nantis. Un terreau favorable à la poussée du FN. »

Nous sommes bien placés pour savoir qu'il ne faut pas se voiler la face ; cela est vrai pour quelques-uns. Mais tous les autres, tous ceux qui ont renoué avec la réussite grâce à l'enseignement pro, qu'en fait-on ? Beaucoup trop d'intellectuels ne savent pas ce que l'on fait dans nos établissements. C'est évident puisqu'ils n'y mettent pas leurs enfants. Et ce qu'ils retiennent du discours ambiant : « L'apprentissage est la voie de l'excellence » !

Au bout d'un moment, ça suffit. Cette ignorance de ce qu'on fait dans nos établissements et cette prégnance de l'idée que c'est une voie de relégation sont insupportables. Tous les jours, l'ensemble de notre société a besoin de nos gamins : électriciens, dessinateurs, charpentiers, comptables, vendeurs, cuisiniers, peintres, mécaniciens, tapissiers-décorateurs, aides sociaux, spécialistes de la chimie, carrossiers... et il ne vient pas à l'esprit de certains qu'ils sont tout autant indispensables que les Bacs plus 2, plus 3 ou plus 4...!!!

Notre révolte doit être notre combat pour redonner toutes ses lettres de noblesse à notre enseignement. Dans un intéressant article du Café pédagogique (12 mai 2014), Aziz Jellab, Inspecteur général, traduit bien ce que nous pensons de l'EP : « **La majorité des élèves de LP proviennent de milieu populaire** mais lorsqu'on a dit cela, on n'a pas expliqué les différences observées dans les parcours et dans les tournures prises par l'expérience de chacun. Quand on écoute et on observe les élèves de CAP qui sont davantage issus de milieu modeste que ceux de baccalauréat professionnel, leur rapport aux savoirs et les manières de se mobiliser restent d'une grande diversité, ce qui relativise le poids de l'origine sociale sans pour autant le minorer. Ma problématique de recherche a d'abord été celle du sens que les élèves donnent au fait d'aller au LP et aux manières dont ils y apprennent des savoirs et y construisent des compétences. Ce questionnement est parti d'un constat relativement banal : beaucoup d'élèves de LP disent ne pas avoir choisi la voie professionnelle et encore moins la spécialité. Ils sont aussi nombreux à dire que l'issue de leur scolarité sera marquée par l'épreuve du chômage et des emplois précaires. Dans ce cas, la question est bien de savoir pourquoi, en dépit de cette critique récurrente et des faibles perspectives professionnelles que leur offre, selon eux, le diplôme, **ils viennent en LP et s'y mobilisent pour la plupart pour obtenir leur diplôme** ? En posant ainsi cette question, et en faisant une nette distinction entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font, les observations m'ont progressivement amené à relever que si les élèves ont un rapport utilitaire aux études, cela ne les condamne pas à être totalement réfractaires à l'enseignement général et à des contenus culturels plus « légitimes » (théâtre, littérature, musée...). **Même si l'enseignement professionnel est moins valorisé dans la hiérarchie du prestige scolaire, les élèves qui y sont scolarisés en ont une image plus positive, et ils sont surpris que les rares évocations médiatiques traitant du LP soient souvent négatives ! J'ai assez rapidement relevé la distance qui existe entre quelques recherches savantes mais appliquant une grille de lecture a priori, ce qui condamne au final à ne pas prendre au sérieux les diverses configurations prises par l'expérience des élèves, configurations qui doivent aussi au contexte même du LP.** »

Malgré toutes les réformes de ces 6 dernières années, qui ont particulièrement alourdi nos conditions de travail et dénaturé nos LP (est-ce vraiment innocent ???), nous aimons nos élèves et nos établissements publics. Et nous nous battons jusqu'au bout pour les défendre et les promouvoir !

Tuteurs de stagiaires : fonctions et indemnités

Un décret concernant le tutorat des stagiaires sera étudié par CTM du 23 juin 2014. Ainsi les personnels enseignants du second degré désignés par le Rectorat pour exercer les fonctions de tuteurs sont chargés du suivi des stagiaires. Le projet de décret précise le rôle des tuteurs : « *ils les conseillent dans leur préparation et leur conduite de classe. Ils les aident à effectuer des choix pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des élèves. Leur activité d'accompagnement doit permettre la mise en place des premiers gestes professionnels* » ; puis il fixe le taux d'indemnité :

- un taux de 950 € versé aux personnels enseignants et d'éducation chargés du tutorat d'un stagiaire détenant une expérience professionnelle préalable d'enseignement ou d'éducation, les besoins du stagiaire ne nécessitant pas le même degré d'accompagnement que les stagiaires non expérimentés.
- un taux de 1250 € versé aux personnels enseignants et d'éducation chargés du tutorat d'un stagiaire ne détenant pas d'expérience professionnelle préalable d'enseignement ou d'éducation.

Le CSE du 12 juin 2014 a adopté, entre autres, les projets de décrets suivants :

Projet de décret relatif à la prévention et à la lutte contre l'absentéisme scolaire :

46 votes pour (Unsa, CFDT, FCPE, FSU),

2 contre (FO, Snalc),

7 abstentions et 1 refus de vote.

Un amendement proposé par la FSU et voté par le CSE devrait être intégré au texte, selon les informations recueillies par AEF. Il propose de retarder l'intervention de la "commission éducative" au profit de "l'équipe éducative" en première instance.

Projet de décret portant création du label "campus des métiers et des qualifications"

23 pour (Unsa, CFDT, FCPE, Snalc)

19 contre (FSU, FO, CGT)

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

37 pour (Unsa, FSU, Snalc, FO),

7 Contre (FCPE),

1 abstention. 16 refus de vote (CFDT)

Syndicalisation ou Resyndicalisation Année scolaire 2014-2015

Vous trouverez, sur notre site, le bulletin d'adhésion et la fiche de prélèvement automatique. Le règlement peut se faire par :

- Prélèvement en 3 fois, le 30 des mois suivants : novembre 2014, janvier 2015, avril 2015.
- Prélèvement en 6 fois, le 30 des mois suivants : novembre 2014, décembre 2014, janvier 2015, février 2015, mars 2015, avril 2015,
- Chèque : un, deux ou trois chèques.